

Martinez Stéphane

De: MONIN Adrien <amonin@guintoli.fr>
Envoyé: vendredi 5 mai 2023 10:19
À: Domaine Public
Cc: Parize Laurence; FALCOU Yoann
Objet: RE: RDP rue Courteline / Rue des Antonins / Rue Dutartre
Pièces jointes: Demande d'arrêté RDP Courteline -Antonin.pdf; Demande d'arrêté RDP 24 rue Jean JAURES.pdf

Re bonjour

Désolé, cela vient de tomber,

Le RDP de JAURES se décale encore, on le fera après celui de Courteline (qui risque de décaler aussi, attente info)

Donc, à cette heure, il faudrait prévoir :

- JAURES = du 30/05 au 9/06 1855
- COURTELINE = du 15/05 au 9/06 (un peu de marge) → 2023 T 1664 j d 02/06

Je reviens vers vous si changement

Merci

Cordialement

Ⓢ prévenir carène de la Doua

Adrien MONIN
Conducteur de Travaux
+33 (0)6 82 28 39 55
amonin@nge.fr



GUINTOLI – EHTP – SIORAT – NGE GC
Agence Rhône – Lyon Métropole
29-31, rue des Tâches
Z.I Mi Plaine
69800 Saint-Priest

De : MONIN Adrien
Envoyé : vendredi 5 mai 2023 08:20
À : domainepublic@mairie-villeurbanne.fr
Cc : Parize Laurence <laurence.parize@mairie-villeurbanne.fr>; FALCOU Yoann <yfalcou@guintoli.fr>
Objet : RE: RDP rue Courteline / Rue des Antonins / Rue Dutartre

Bonjour à nouveau

Idem pour cet demande que nous enchaînerons après RDP Jaures, du coup pouvez vous prévoir les dates du 22/05 au 9/06 svp ?

Merci encore

Cordialement

De : MONIN Adrien

Envoyé : jeudi 20 avril 2023 15:27

À : domainepublic@mairie-villeurbanne.fr

Cc : Parize Laurence <laurence.parize@mairie-villeurbanne.fr>; FALCOU Yoann <yfalcou@guintoli.fr>

Objet : RDP rue Courteline / Rue des Antonins / Rue Dutartre

Bonjour

Ci-joint une demande pour le RDP en objet à compter du 15 mai.

Pour faire le point

Merci

Cordialement

Adrien MONIN

Conducteur de Travaux

+33 (0)6 82 28 39 55

amonin@nge.fr



GUINTOLI – EHTP – SIORAT – NGE GC

Agence Rhône – Lyon Métropole

29-31, rue des Tâches

Z.I Mi Plaine

69800 Saint-Priest

INTERVENANT

Entreprise/Particulier : GUINTOLI / SIORAT
 Adresse : 29/31 rue des Tâches - ZI Mi-Plaine
 Code postal : 69800 Ville : SAINT PRIEST
 Nom et téléphone du responsable du chantier : MONIN Adrien 06 82 28 39 55
 Fax : Courriel : amonin@quintoli.fr

Si le chantier est suivi par la Ville de Villeurbanne ou le Grand Lyon, indiquer : VTPCE
 Nom et service du responsable de l'opération : Alexandre.GHIAT
 Téléphone :
 Permission de voirie Lyvia n° :

Pour faciliter l'instruction du dossier, **FOURNIR UN PLAN AVEC SITUATION PRECISE DES TRAVAUX**
 Lieu des travaux : RDP Angle rue Courteline et rue des Antonin

Date de début : 15/05/2023 Date de fin : 2/06/2023
 Horaires : 7h - 17h

Nature de l'intervention :

- Réfection de chaussée Electricité Réseau câblé Eclairage Public
- Réfection de trottoir Gaz Téléphone
- Eau/Assainissement Espaces Verts Autre (préciser) :

1. Stationnement interdit ANTONIN de Courteline à Dutartre + COURTELINE du N°37 à Antonins

- Côté n° pairs Du n° au n° Sur ml
 - Côté n° impairs Du n° au n° Sur ml
- Motif de la neutralisation : pour emprise de chantier report de la circulation

2. Restrictions de circulation (cocher si nécessaire)

- Circulation alternée
 - panneaux B15 C18 - indiquer le sens prioritaire : heures pointes
 - piquets K10
 - par feux de chantier
- Suppression d'un sens de circulation (= mise en sens unique)
 Préciser le sens supprimé :
 Déviation :
- Neutralisation d'une voie de circulation Rue courteline, acces barrée depuis Antonin
 - voie de droite sens :
 - voie de gauche sens :
 - voie axiale
- Rue barrée
 - Déviation sens 1 :
 - Déviation sens 2 :

Pour les demandes de rues barrées, il est demandé au maître d'œuvre/à l'entreprise de réaliser une information aux riverains. Cette information doit au minimum prendre la forme d'une affichette sur chaque habitation de la portion concernée, avec indication de la nature des travaux, de la durée des travaux, des mesures nécessaires pour la bonne réalisation des travaux et d'un numéro de téléphone de contact pour toute information sur ces travaux. Cet affichage se fera au minimum 5 jours avant le début des travaux.

Autres mesures souhaitées : Chaussée rétrécie sur les rues Courteline, Antonins et Dutartre

Fait à SAINT PRIEST
 Le 20/04/2023

Signature ou cachet A. MONIN

<p>INTERVENANT Entreprise/Particulier : <u>GUINTOLI / SIORAT</u> Adresse : <u>29/31 rue des Tâches - ZI Mi-Plaine</u> Code postal : <u>69800</u> Ville : <u>SAINT PRIEST</u> Nom et téléphone du responsable du chantier : <u>MONIN Adrien 06 82 28 39 55</u> Fax : Courriel : <u>amonin@quintoli.fr</u></p>
<p>Si le chantier est suivi par la Ville de Villeurbanne ou le Grand Lyon, indiquer : <u>VTPCE</u> Nom et service du responsable de l'opération : <u>Alexandre.GHIAT</u> Téléphone : Permission de voirie Lyvia n° :</p>
<p>Pour faciliter l'instruction du dossier, FOURNIR UN PLAN AVEC SITUATION PRECISE DES TRAVAUX Lieu des travaux : <u>RDP du 24 rue Jean JAURES</u></p>
<p>Date de début : <u>9/05/2023</u> Date de fin : <u>26/05/2023</u>..... Horaires : <u>7h - 17h</u>..... Travaux du 9 au 17/05 estimée, le reste en reserve</p>
<p>Nature de l'intervention : <input checked="" type="checkbox"/> Réfection de chaussée <input type="checkbox"/> Electricité <input type="checkbox"/> Réseau câblé <input type="checkbox"/> Eclairage Public <input checked="" type="checkbox"/> Réfection de trottoir <input type="checkbox"/> Gaz <input type="checkbox"/> Téléphone <input type="checkbox"/> Eau/Assainissement <input type="checkbox"/> Espaces Verts <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :</p>
<p>1. Stationnement interdit - Côté n° pairs <input type="checkbox"/> Du n° au n° <input type="checkbox"/> Surml - Côté n° impairs <input checked="" type="checkbox"/> Du n° <u>15</u> au n° <u>17</u> <input type="checkbox"/> Surml 7 places de stationnement Motif de la neutralisation : <input checked="" type="checkbox"/> pour emprise de chantier <input checked="" type="checkbox"/> report de la circulation</p>
<p>2. Restrictions de circulation (cocher si nécessaire) <input checked="" type="checkbox"/> <u>Circulation alternée</u> utilisation voie sens Ouest vers Est pour travaux <input checked="" type="checkbox"/> panneaux B15 C18 - indiquer le sens prioritaire : <u>heures pointes</u> <input type="checkbox"/> piquets K10 <input checked="" type="checkbox"/> par feux de chantier <input type="checkbox"/> <u>Suppression d'un sens de circulation (= mise en sens unique)</u> Préciser le sens supprimé : Déviation :</p>
<p><input checked="" type="checkbox"/> <u>Neutralisation d'une voie de circulation</u> sens Ouest vers Est, piste cycle neutralisé et renvoi dans circulation <input type="checkbox"/> voie de droite sens : <input type="checkbox"/> voie de gauche sens : <input type="checkbox"/> voie axiale <input type="checkbox"/> <u>Rue barrée</u> - Déviation sens 1 : - Déviation sens 2 :</p>
<p><small>Pour les demandes de rues barrées, il est demandé au maître d'œuvre/à l'entreprise de réaliser une information aux riverains. Cette information doit au minimum prendre la forme d'une affichette sur chaque habitation de la portion concernée, avec indication de la nature des travaux, de la durée des travaux, des mesures nécessaires pour la bonne réalisation des travaux et d'un numéro de téléphone de contact pour toute information sur ces travaux. Cet affichage se fera au minimum 5 jours avant le début des travaux.</small></p>
<p>Autres mesures souhaitées : <u>Chaussée rétrécie</u> </p>

Fait à SAINT PRIEST
 Le 20/04/2023

Signature ou cachet A. MONIN

